

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 05 Juillet 2010

Compte-rendu

L'An Deux Mille Dix, le cinq Juillet à 20h40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Andreault, Audouin, Avry, Baroni, Baudard de Fontaine, Bourillon, Cocheteux, Couturier, Freslon, Laubion, Le Capitaine, Mazeret-Magot (arrivée à 20h50), Naslain-Kaczmarek, Nègre, Piraudeau et Plat.

Absents ayant donné procuration : M. Canard à Mme Naslain-Kaczmarek, Mme Derieppe à M. Audouin, M. Lelièvre à M. Andreault, M. Marchand à Mme Piraudeau et M. Somoreau à M. Freslon.

Absents : Monsieur De Kerros et Mme Lapouge.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné(e) en tant que secrétaire de séance : Monsieur Frédéric BOURILLON

Le Procès verbal de la séance du 17 Mai 2010 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, conformément à la délibération du 04 Août 2008 « délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire ».

- Décision n° 2010-06 : Mission de maîtrise d'œuvre des travaux de confortement pour sécurisation du coteau de la Lanterne à hauteur des 22 au 26 rue des Basses Rivières (Entre Loire et Coteaux SARL) - 28 704 € TTC ;
- Décision n° 2010-07 : Mission d'instrumentation et de suivi de mouvements structurels du 01/06/10 au 31/12/10 suite à éboulement Rue des Basses Rivières du 1^{er} Juin au 31 Décembre 2010 (entreprise GINGER CEBTP) - 27944,44 € TTC ;
- Décision n° 2010-08 : Travaux de confortement pour sécurisation du coteau de la Lanterne du n° 22 au n° 26 rue des Basses Rivières (entreprise ROC CONFORTATION) - 288.480,04 € TTC ;
- Décision n° 2010-09 : Travaux d'assainissement à « La Rabatrie » pour la réalisation de tests préalables à la réception (entreprise S3C) - 1 567.95 € TTC.

Délibération n° 2010-68

Acquisition Terrain « VERGNAUD » - ZA de Chatenay

Considérant la nécessité d'agrandissement et la mise aux normes des ateliers municipaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (20 voix) **DECIDE d'ACQUERIR** la parcelle cadastrée Section ZB n° 121, d'une contenance de 594 m², située dans la ZA de Chatenay, appartenant à Messieurs Alain et Michel VERGNAUD, pour un prix de 5000 € (cinq mille euros) ; **DIT** que tous les frais occasionnés par cette opération d'acquisition sont à la charge de la Commune de ROCHECORBON ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la procédure en signant notamment l'acte authentique de vente qui sera passé en la forme notariée en l'étude de Maître TOURAINE, notaire à ROCHECORBON et **STIPULE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget - Opération 047 - Article 2111.

Délibération n° 2010-69

Acquisition terrain Monsieur et Madame JAMAIN

Arrivée de Madame Mazeret-Magot à 20h50 pour le vote .

Considérant le projet d'aménagement de la RD 77 rue des Clouet et rue des Fontenelles notamment par la création de trottoirs et parking,

Considérant que pour améliorer en même temps la circulation au rond point de la rue des Clouet et de la rue de l'Eglise, il est nécessaire d'augmenter le rayon de giration à cet endroit, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE D'ACQUERIR** 71m2 de la parcelle cadastrée AS n° 254 et n° 255 appartenant à Monsieur et Madame JAMAIN, au prix de 9€ le m2 soit un montant total de 639 €, (six cent trente neuf euros) ; **DIT** que le mur de soutènement sera reconstruit ; que la treille sera replantée, le portillon et les canalisations intérieures qui desservent la propriété de Monsieur et Madame JAMAIN seront conservés ; **DIT** que tous les frais occasionnés par cette opération d'acquisition seront à la charge de la Commune de Rochecorbon ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la procédure en signant l'acte authentique de vente qui sera passé en la forme notariée par l'Etude de Maître Touraine et **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget - Opération 047 - Article 2111.

Délibération n° 2010-70

Acquisition terrain M. et Mme HERRAULT

Considérant le projet d'aménagement de la RD 77 rue des Clouet et rue des Fontenelles notamment par la création de trottoirs et parking,

Considérant que pour y parvenir et améliorer en même temps la circulation au rond point de la rue des Clouet et de la rue de l'Eglise, il est nécessaire d'augmenter le rayon de giration à cet endroit, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE D'ACQUERIR** 17m2 de la parcelle cadastrée AT n° 525, appartenant à Monsieur et Madame HERRAULT, au prix de 9€ le m2 soit un montant total de 153 € (cent cinquante trois euros) ; **DIT** que le mur sera reconstruit, que toute dégradation sur la parcelle, consécutive aux travaux fera l'objet d'une remise en état ; **DIT** que les frais de bornage et acte notarié sont à la charge de la Commune ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la procédure en signant l'acte authentique de vente qui sera passé en la forme notariée par l'Etude de Maître Touraine ; **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget - Opération 047 - Article 2111.

Délibération n° 2010-71

SITCAT - Modifications statutaires

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés 19 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Audouin et Mme Derieppe), **PREND NOTE** des modifications statutaires du SITCAT votées par délibération du comité syndical en date du 29 Avril 2010, à savoir : a - la simplification du nom du syndicat qui devient « Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle (SITCAT) » ; b - l'intégration de Ballan-Miré, Berthenay, Druye, Savonnières et Villandry dans le collège de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus et retrait de Ballan-Miré du collège des Communes ; c - la modification de l'article 2 comme suit : « le Syndicat, autorité unique organisatrice des transports, a pour objet l'organisation, l'exploitation et le développement des transports en commun dans le périmètre des transports urbains de l'agglomération tourangelle ; d - le changement de l'adresse du siège social du SITCAT qui est désormais 56 ter avenue Marcel Dassault - BP 60422 - 37204 TOURS Cedex 3 au nouvel article 3 ; e - la modification de la répartition des sièges et donc des voix au sein du comité syndical (suite au retrait de Ballan-Miré comme commune indépendante et à l'adhésion des 5 communes au sein de Tour(s) Plus), au nouvel article 6, à savoir conserver le même nombre de délégués (18) en ouvrant un siège supplémentaire dans le collège de Tour(s) Plus, ce qui fait passer le nombre de voix de 135 à 144 ; **PRECISE** que les autres articles des statuts demeurent inchangés.

Délibération n° 2010-72

CCV - Modification statutaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable à la modification de statuts votée par le Conseil Communautaire en date du 19 Mai 2010, à savoir le retrait de la partie économique et culturelle du site de « La Planche ».

Délibération n° 2010-73

Budget communal - DM n° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** la Décision Modificative suivante :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Libellé	Montant	Chap	Art	Libellé	Montant
		Total	-			Total	-

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Opé / Chap	Art	Libellé	Montant	Opé / Chap	Art	Libellé	Montant
OFI	10223	T.L.E.	45,00				
115	2315	Rue des Clouet	- 320 300,00				
116	2315	Rue des Basses Rivières Eboulement	320 255,00				
		Total	-			Total	-

Délibération n° 2010-74

Vote d'une subvention à l'ASPTT

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés 19 voix Pour et 2 abstentions (Mesdames Baroni et Mazeret-Magot), **DECIDE** d'attribuer à l'A.S.P.T.T. une subvention d'un montant de 500 € (cinq cents euros) à l'A.S.P.T.T. pour l'organisation sur la Commune de Rochecorbon, le dimanche 7 Novembre 2010, de la 12^{ème} édition de sa course à pieds appelée « Ronde des Vignes » ; **DIT** que la dépense est imputée au budget - Chapitre 65- Article 6574.

Monsieur Le Capitaine : il y a eu une réunion organisée entre l'Association ASPTT avec Thierry SOMOREAU et lui-même, pour l'élaboration d'un nouveau circuit. Il est à l'étude et sera proposé en 2011 pour être soumis et validé par l'ASPTT.

Madame Mazeret-Magot souhaiterait qu'il y ait une harmonisation de toutes les boucles cyclables au niveau de la CCV.

Monsieur Nègre : le circuit de la Ronde des Vignes est différent car c'est une manifestation, un évènement ponctuel.

Délibération n° 2010-75

Vote d'une subvention à l'Association Jazz en Touraine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** une subvention exceptionnelle à l'Association « Jazz en Touraine », d'un montant de 2. 506.46 € (deux mille cinq cent six euros et quarante six centimes) pour accueillir en concert le Fabrice Tarel Trio le 17 Septembre 2010 à 18h30 à la Salle Saint-Vincent ; **DIT** que la dépense sera imputée au budget 2010 - Chapitre 65 - Article 6574.

Madame Avry demande s'il est envisagé un autre lieu en cas de beau temps.

Monsieur Freslon répond oui, au Théâtre de Verdure, mais à voir avec les musiciens au niveau de l'acoustique.

Délibération n° 2010-76

Budget assainissement - DM n° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE la Décision Modificative suivante :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Libellé	Montant	Chap	Art	Libellé	Montant
65	658	Charges diverses de gestion courante	- 958,00				
022		Dépenses imprévues	- 47,00 €				
673		Titres annulés sur exercices antérieurs	1 005,00 €				
		Total Général	-			Total Général	

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Opé / Chap	Art	Libellé	Montant	Opé / Chap	Art	Libellé	Montant
		Total Général	-			Total Général	-

Délibération n° 2010-77

Contrat d'affermage Assainissement - Avenant n° 3

Considérant la nécessité pour respecter la législation en vigueur de créer deux bâches de 250 m³ chacune pour le stockage des boues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n°3 au contrat d'exploitation par affermage du service d'assainissement ; **DIT** que la valeur de base Hors Taxe de la rémunération du Fermier est remplacée par le barème suivant : part abonnement (part fixe) : 27.08 € HT/an et part proportionnelle : 0.625€HT/m³ (0.561€HT/m³ antérieurement) ; **VALIDE** le tarif actualisé avant l'avenant au 1^{er} mars 2010 comme suit (coefficient d'actualisation 1.153596 indice du 1^{er} février 2010) : part abonnement (part fixe) : 31.24 € HT/an et part proportionnelle : 0.647€HT/m³ ; **VALIDE** le tarif actualisé après avenant : part abonnement (part fixe) : 31.24 € HT/an et part proportionnelle : 0.722€HT/m³ ; **DIT** que l'avenant s'achèvera en même temps que le contrat d'affermage soit le 30 juin 2016 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 au contrat d'affermage du Service Assainissement et toutes les pièces s'y rapportant.

Monsieur Le Capitaine précise que le lieu choisi est fréquenté par les chasseurs. Il faudra signaler le lieu d'installation des bâches pour éviter les dégradations.

Délibération n° 2010-78

ALSH - Tarification soirée country été 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** le tarif la soirée country du 15 Juillet 2010 à trois euros par enfant (3 euros) ; **DIT** que cette recette sera imputée à l'article 7066 du budget communal.

Délibération n° 2010-79

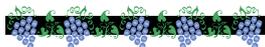
Logement d'urgence « Chanteclerc » - Mise à disposition gracieuse pour 3 mois

Le 30 Avril 2010, un éboulement rocheux d'environ 500m³ à hauteur des 24 et 26 rue des Basses Rivières est survenu. Au vu du rapport de Monsieur LEOTOT, un périmètre de sécurité a été établi qui inclut la parcelle cadastrée section AS n°59, appartenant à Madame BOIS Grâce domiciliée 45 quai de la Loire à Rochecorbon et louée notamment à Mademoiselle GALLOUX Laure domiciliée 21 rue des Basses Rivières à Rochecorbon. Une convention entrante dans le logement d'urgence a été établie auprès de Mademoiselle GALLOUX, du 1^{er} Juin 2010 jusqu'au 1^{er} Septembre 2010. Considérant le caractère exceptionnel de l'évènement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RENONCE** à la mise en recouvrement auprès de Mademoiselle GALLOUX du loyer des mois de Juin, Juillet, Août pour un montant total de 750.00 € (Sept cent cinquante euros) ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux jointe à la présente délibération et les pièces qui en découlent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE de CONCLURE** un avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise E.T.D.E. pour la fourniture et pose de candélabres rue des Bourdaisières ; **DIT** que le montant du marché initial de 25 169,81 € T.T.C. est porté à la somme de 27 283,45 € T.T.C., soit une augmentation de 2 113,64 € T.T.C., représentant le montant de l'avenant ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces qui en découlent ; **STIPULE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2010 sur l'opération n° 114.

INFORMATIONS

- 1- Permanences du samedi matin (état civil) interrompues du samedi 10 Juillet jusqu'au 28 Août inclus.
- 2- Week-end de l'Ascension du 02 Juin 2011 : Vendredi 03 Juin 2011 libéré au niveau scolaire - rattrapé le mercredi 03 Novembre 2010.
- 3- Manifestation : Mardi 13 Juillet à partir de 19h30 - Fête nationale au stade d'entraînement de football.
- 4- **Conseil Municipal exceptionnel le lundi 30 Août - 20h30**
- 5- Manifestation : du 31 Août au 04 Septembre - exposition de photos « lavoirs en Pays Loire Touraine »
- 6- Manifestation : Samedi 04 Septembre - Forum des Associations au gymnase.
- 7- Manifestation : Vendredi 17 Septembre - Festival de Jazz - 18h30 (Théâtre de verdure ou salle Saint-Vincent).
- 8- Manifestation : Dimanche 19 Septembre - Marche du Patrimoine.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H30.



Le Maire

Bernard PLAT

Monsieur ANDREAULT	Monsieur AUDOUIN	Madame AVRY
Madame BARONI	M. BAUDARD DE FONTAINE	Monsieur BOURILLON
Monsieur CANARD Procuration	Madame COCHETEUX	Monsieur COUTURIER
Monsieur De KERROS Absent	Madame DERIEPPE Procuration	Monsieur FRESLON
Madame LAPOUGE Absente	Madame LAUBION	Monsieur LE CAPITAINE
Monsieur LELIEVRE Procuration	Monsieur MARCHAND Procuration	Madame MAZERET-MAGOT
Mme NASLAIN-KACZMAREK	Monsieur NEGRE	Madame PIRAUDEAU
Monsieur SOMOREAU Procuration		